

MAÎTRES DÉLÉGUÉ·ES ! AVEZ-VOUS ÉTÉ PAYÉ·ES CET ÉTÉ ?

Une avancée ? Assurément NON : un net recul et une application des textes que la CGT-EP conteste !

Une indemnité compensatrice de congés annuels (ICCA) pour les maîtres délégué·es, en remplacement du dispositif des indemnités vacances, a été instaurée au 1er septembre 2023.

Les Maîtres en CDI ou sur poste vacant à l'année, dont le contrat est établi du 1er septembre au 31 août ne sont pas concernés par ces modifications. Le 3 juillet, à la demande des Organisations Syndicales, le rectorat de Paris communiquait aux établissements une note d'information complexe sur le nouveau cadre de gestion des Maîtres délégué·es. S'y glissait une phrase sibylline sur les nouvelles modalités des congés payés : « *Les maîtres délégués ayant eu un ou plusieurs contrats ne couvrant pas l'intégralité de l'année scolaire devront dorénavant, au terme du dernier contrat, s'inscrire auprès de France Travail s'il souhaite notamment bénéficier de l'allocation de retour à l'emploi* ».

En totale contradiction avec cette « annonce », de nombreux Maîtres ayant œuvré toute l'année scolaire, mais dont le dernier contrat finissait au 6 juillet, n'ont pas été payé·es de l'été.

En outre, la circulaire, datée de fin août 2024, que vous trouverez en cliquant sur le lien en fin d'article : « *En cas de prolongement de l'absence, le remplacement sera prioritairement assuré par le même maître. Si la durée totale des*

remplacements successifs a finalement couvert l'année scolaire, la date de fin de contrat sera fixée à la veille de la rentrée scolaire suivante. »

Interpellé par la CGT-EP sur des cas concrets de collègues, le rectorat de Paris, comme d'autres, tergiverse et a pris attache auprès du Ministère pour validation. On a vu tout rouge mais le rectorat campe sur ses positions et attend un retour du ministère. Le rectorat joue sur les mots et voudrait distinguer « remplacement » et « suppléance ». La circulaire évoque bien ces différents supports mais n'en fait jamais aucune mention lorsque les congés sont évoqués.

**ON NE LÂCHE RIEN ET ON ESPÈRE
UN RETOUR POSITIF ET TRÈS
PROCHAIN !**

■ Christian ROBIN
Académie de Paris



QR CODE : NOUVELLES GRILLES
DE REMUNERATION / AVANCEMENT /
RUPTURE CONVENTIONNELLE / CONGES
MALADIE / VERSEMENT DES INDEMNITES